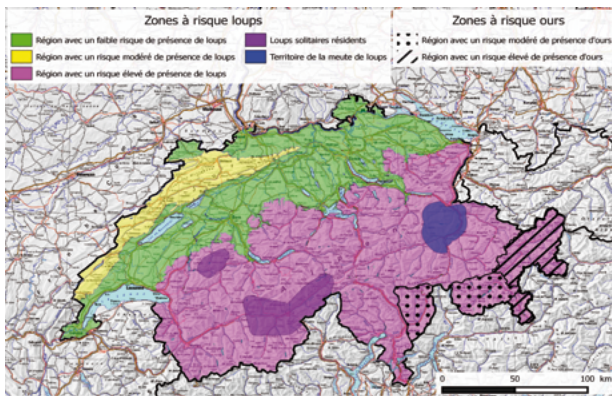


Protection des bovins contre le loup

Contexte et évaluation du risque

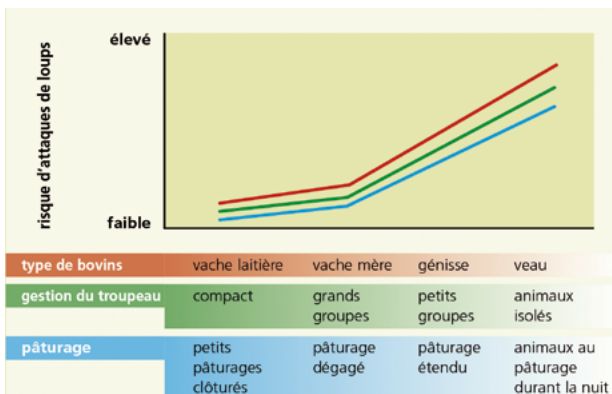
Les expériences dans les Alpes montrent que le loup s'attaque principalement au menu bétail. En comparaison, le risque d'attaque sur du gros bétail (bovins, équins) est largement plus faible. En raison de leur taille, les vaches adultes et en bonne santé ne sont que rarement des proies pour les loups. Les veaux fraîchement nés et encore maladroits peuvent, surtout en l'absence passagère de leur mère, être attaqués par des loups. De rares cas d'attaques sur des génisses sont aussi connus. Une attaque sur un troupeau de bovins contenant de jeunes animaux ne se produit que dans des régions où la pression des loups est élevée car elle est risquée pour les loups. Le risque d'attaque de loup sur des bovins diffère selon la localisation de l'exploitation et/ou de l'estive.



Aide pour évaluer le risque

Les sources d'informations suivantes peuvent fournir des renseignements spécifiques :

- Régions avec présence permanente de loup
www.protectiondestroupeaux.ch et www.kora.ch
- Conseil individuel auprès du service de vulgarisation agricole cantonale
- Contact avec le garde-faune régional



Evaluation du risque pour une exploitation située dans le territoire de la meute de loups.

Adaptations de l'exploitation comme mesures de protection

a) Mesures à court terme lors de forte présence de loups

- Etablir les animaux durant la nuit.
- Montage d'un parc de nuit solide et électrifié.
- Méthodes d'effarouchement: **Lampes clignotantes** (Foxlight), **Fladry**, appareil de **dissuasion acoustique**.

b) Gestion des pâturages pour diminuer le risque d'attaque

- Un **troupeau compact**. Le système de pâturage tournant empêche qu'un animal se retrouve seul, à l'écart de son troupeau.
- Pour les vaches mères avec leur veau, il est recommandé de clôturer avec au moins deux fils afin que les veaux ne puissent pas s'éloigner du pâturage.

c) Vêlage contrôlé

Un jeune veau, dans les premiers jours de sa vie, momentanément laissé seul par sa mère à l'écart du troupeau, se trouve dans la situation la plus risquée. Il faut éviter les vêlages sur des pâturages non clôturés dans les régions où la pression des loups est élevée.

Une personne qui ne veut pas renoncer au vêlage sur des pâturages non clôturés devrait alors prendre en considération différentes mesures de sécurité :

- **Optimiser le lieu du vêlage**: Choisir un pâturage dégagé et exposé situé à proximité de la ferme ou du chalet. Eviter les pâturages situés près d'une forêt, fortement embroussaillés ou avec une visibilité réduite.
- **Présence augmentée du berger**: Les animaux en fin de gestation doivent être particulièrement bien observés et détenus, si besoin, à proximité de la ferme/du chalet.

d) Chiens de protection des troupeaux (CPT)

Les CPT représentent une protection efficace contre les attaques de loups. L'intégration de chiens dans un troupeau de bovins est cependant plus compliquée et demande plus de temps que pour le menu bétail. L'utilisation de chiens de protection des troupeaux avec des bovins ne devrait être envisagée que lors d'une forte pression de grands prédateurs, si aucune autre mesure de protection ne peut être mise en place.



Contact : Service chargé de la protection des troupeaux, AGRIDEA, www.protectiondestroupeaux.ch